



AVIS DE COURSE 2007

1 • ORGANISATION

Le Yacht Club du Crouesty Arzon organise les épreuves du Grand Prix du Crouesty Arzon du 25 au 28 mai 2007 sous l'égide de la Ligue de Bretagne de Voile et de la Fédération Française de Voile.

2 • REGLES APPLICABLES

- 1 • L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2005-2008**
- 2 • Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) s'appliqueront
- 3 • Les règles de classe s'appliqueront pour toutes les séries monotypes participantes
- 4 • Les règles de jauge IRC s'appliqueront pour tous les autres voiliers.
- 5 • La publicité est restreinte à la catégorie C du Code Publicité - Article 20 du règlement de l'ISAF (sauf si les règles de classes mentionnent l'application de la catégorie A).
- 6 • En application de la règle (20.3.1.d) du Code de Publicité ISAF, une signalétique (stickers pour certaines classes) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course.

3 • ADMISSION

- 1 • Les voiliers admis doivent être des monocoques et posséder un armement de sécurité équivalent à la catégorie 4 des règles OSR/ISAF. Tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.
- 2 • Les bateaux doivent faire partie d'une classe monotype reconnue par l'ISAF et/ou la FFV (minimum 10 inscrits) ou être jaugés IRC (1 à 5).
- 3 • Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes. En IRC, le nombre maximum d'équipiers sera **limité à celui indiqué sur le certificat de jauge**.
- 4 • Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.
- 5 • Tous les participants doivent être en possession de leur licence annuelle valide (licence 2007 avec cachet ou certificat médical et autorisation parentale pour les mineurs), règle RCV 75.
- 6 • Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française. Le montant de l'assurance en Responsabilité Civile doit être de 1,5 millions d'euros minimum.
- 7 • Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

4 • PARCOURS

- 1 • Les parcours seront choisis parmi les 2 types suivants : parcours banane ou côtier. Carte SHOM conseillée 7033.
- 2 • Les parcours seront précisés dans les Instructions de Course. Cependant, le Comité de Course se réserve le droit de remplacer un parcours banane par un côtier en cas de vent instable.
- 3 • Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents sur les différents ronds.
- 4 • Le programme de course au recto de la page suivante fait partie intégrante de cet avis de course.

5 • SYSTEME DE CLASSEMENT

- 1 • Le système de points à minima (Annexe A – art 4 des RCV sera appliqué).
- 2 • Le classement général (Annexe A - art 2) sera effectué en retirant les points de la plus mauvaise course, si 4 courses ou plus sont courues et validées.
- 3 • L'épreuve sera validée à partir de 2 courses courues et validées
- 4 • Les ex æquo seront départagés par l'application de l'article 8 – Annexe A des RCV

6 • DROIT PORTUAIRE ET MANUTENTION

- 1 • La franchise du Port du Crouesty est accordée du dimanche 20 mai au samedi 2 juin 2007 inclus. Le dépassement des dates sera facturé au tarif en vigueur au skipper du bateau concerné.
- 2 • Les coûts éventuels de manutention restent à la charge des concurrents.
- 3 • Se renseigner auprès de celle-ci pour le détail des conditions :

7 • MODALITES D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS A PREVOIR

- Le dossier d'inscription au Grand Prix du Crouesty devra être composé de la manière suivante:
 - le document d'inscription original** (pas de fax ou de copie) dûment rempli. La liste d'équipage pourra être complétée au plus tard le vendredi 25 mai lors de la chaîne d'inscription.
 - les frais de participation en euros.**
- Vous pouvez utilement compléter votre dossier en nous adressant avec la feuille d'inscription les pièces suivantes:**
 - l'attestation 2007 d'adhésion à la classe pour chaque monotype
 - le certificat de jauge IRC 2007 pour tous les croiseurs
 - l'attestation d'assurance du voilier
 - les copies des licences 2007 validées (cachet médical plus autorisation parentale pour les mineurs) ou, pour tout concurrent étranger, l'attestation d'assurance en responsabilité civile et un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile.
 - la copie du certificat de conformité du voilier
(Pour tout bateau français, 1ère page de l'acte de francisation, plus catégorie de navigation).
 - la copie de la carte de publicité 2007 pour tout bateau sponsorisé.

Seuls les dossiers d'inscription comprenant au minimum les documents prévus au paragraphe 7.1, seront enregistrés et donneront lieu à un accusé de réception numéroté confirmant l'inscription.

Les dossiers ne répondant pas à au moins une modalité de ce paragraphe 7.1 ne seront pas préinscrits.

En cas de désistement la somme forfaitaire de 40 € sera conservée au titre de frais de dossier.

8 • PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Les frais sont répartis par taille de bateaux, sachant que 5 € par inscription seront reversés à la SNSM d'Arzon lors de la remise des prix.

Moins de 8 m.....	175 €	de 11 m à 11,99 m.....	295 €
De 8 m à 8,99 m.....	210 €	de 12 m à 12,99 m.....	335 €
De 9 m à 9,99 m.....	225 €	plus de 13 m.....	390 €
De 10 m à 10,99 m.....	255 €		

9 • RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

- Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ, ou rester en course (Règle 4 des RCV - chapitre 1)
- Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à leur équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.
- L'inscription oblige le chef de bord et son équipage à l'application des textes cités au paragraphe 2 de l'Avis de Course. En cas de litige, ils renoncent à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat du YCCA :



YACHT CLUB CROUESTY ARZON

Port du Crouesty – BP 27 - F56640 ARZON

Téléphone : 02 97 53 78 07 / Télécopie : 02 97 53 61 35

Courriel/Email : ycca@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.ycca.net>

N'hésitez donc pas à nous contacter pour tous renseignements utiles, notamment sur les hébergements, les facilités et les animations offertes par la station.